

AEP

LIVRET D'ACCUEIL

LE RELAIS DU PREGNOUX



41, RUE HENRI POURRAT 63150 LA BOURBOULE

SOMMAIRE

Sommaire	p. 01
Nos certifications	p. 02
À propos de La Bourboule	p. 03
Services et Activités	p. 04
Plans d'accès	p. 05
Avant votre séjour	p. 06
Arrivée & Installation	p. 07
Plans et description	p. 08
La Restauration	p. 12
Matériel pédagogique	p. 13
Ménage & Linge	p. 14
Photocopie, internet etc	p. 15
Règlement intérieur	p. 16
Santé et prise en charge médical	p. 19
Sécurité et incendie	p. 20
Permanences téléphoniques	p. 20
Questionnaires de satisfaction	p. 20
Temps de parcours des principaux sites	p. 21
Pour votre Weekend	p. 22
Départ	p. 23
La maison Volcana	p. 24
Démarche durable	p. 25
Agréments	p. 26

NOS CERTIFICATIONS

Notre maison
Ile aux Enfants est un
centre d'hébergement
collectif de 98 places,
agrée « Tourisme et
Handicap »,
« Qualité Tourisme » et
« Qualité Auvergne ».



L'Ile Aux Enfants est une structure accessible
aux personnes en situation de handicap pour
les quatre déficiences : Motrice, Visuelle,
Auditive et Mentale.
www.tourisme-handicaps.org



L'Ile Aux Enfants est également labellisée
« Qualité Tourisme », ce qui garantit un accueil
de qualité tant au niveau de la maison
que du personnel.
www.qualite-tourisme.gouv.fr

AEP

L'Ile aux Enfants est gérée par l'Association
d'Education Populaire Volcana & Ile aux
Enfants, association à but non-lucratif
qui gère deux maisons dans La Bourboule
proches l'une de l'autre et pouvant accueillir
au total 170 personnes www.aep63150.com



L'Île Aux Enfants est également labellisée « Qualité Auvergne », ce qui garantit un accueil de qualité tant au niveau de la maison que du personnel.
L'Île aux enfants est contrôlée sur plus de 300 critères qui lui permettent d'obtenir ce label.

CERTIPAQ 11 Villa Thoréton 75015 PARIS / www.certipaq.com

« Référentiel centres d'accueils pour enfants et jeunes »

- Etablissement aménagé et équipé pour l'accueil des enfants et adolescents ; ses services sont certifiés a titre d'une ou plusieurs des catégories suivantes : loisirs/vacances, séjours éducatifs, séjours de santé.
- L'établissement favorise la découverte des richesses de la région autour de différents thèmes
- Locaux adaptés à la nécessités de la vie collective (espace, mobiliers, lieux d'activités et de détente, souplesse des rythmes de vie, respect des régimes alimentaires prescrits,...)
- Un soin vigilant est apporté au choix des denrées favorisant la découverte des produits régionaux ; la préparation des repas est réalisée sur place ou dans un établissement du même exploitant.
- Les lits sont prêts lors de l'arrivée des enfants
- Mise à disposition des enfants et des accompagnateurs, de matériels et équipements spécialisés et adaptés au type d'accueil de l'établissement, ainsi que divers moyens de communication.



À PROPOS DE LA BOURBOULE

La Bourboule est une petite ville thermale située à 850 mètres d'altitude le long de la Dordogne.

Cette station bénéficie de tous les atouts pour un séjour en Auvergne qu'il soit patrimoine, sportif, détente, nature ou volcanique. Situé dans le massif du Sancy, proche de la chaîne des Puys et au coeur des montagnes d'Auvergne, notre paisible village, avec sa gare SNCF, possède tous les équipements d'une ville, et est facilement accessible (à 10 mn de l'A89, à 1 h de l'aéroport de Clermont-Ferrand), tout en étant à côté des stations de sports d'hiver.

La Bourboule, avec son ambiance et ses animations de ville thermale, est proche de tous les sites touristiques réputés (Vulcania, Lemptégy, la chaîne des Puys, le Sancy, Le Mont-Dore, Saint-Nectaire, Besse, Super-Besse, Murol, etc...). Avec son célèbre Parc Fenestre, la roche des Fées, ses cascades et le plateau de Charlannes, La Bourboule offre un cadre de verdure et de montagne à proximité immédiate.

SERVICES & ACTIVITÉS

L'Île aux enfants est située dans le centre de la Bourboule à proximité immédiate de tous les services, commerces et équipements.

Commerces

(moins de 10 mn à pied) :

- Boulangerie
- Boucherie
- Fromagerie
- Souvenirs
- Cinéma
- Tabac
- Presse
- Superette
- Fleuriste
- Restaurants
- Bars
- Hôtels
- Magasin bio
- Habillement
- Chaussures
- Articles de sports
- Équipements montagne

Services

(10 à 20 mn à pied) :

- Gare SNCF
- Office de tourisme
- La poste
- Crédit Agricole
- Société Générale
- Caisse d'épargne

Médical

- Médecins
- Dentistes
- Opticien
- Kiné
- Ostéopathe
- Infirmière
- Pharmacie

Sport

(10 à 20 mn à pied) :

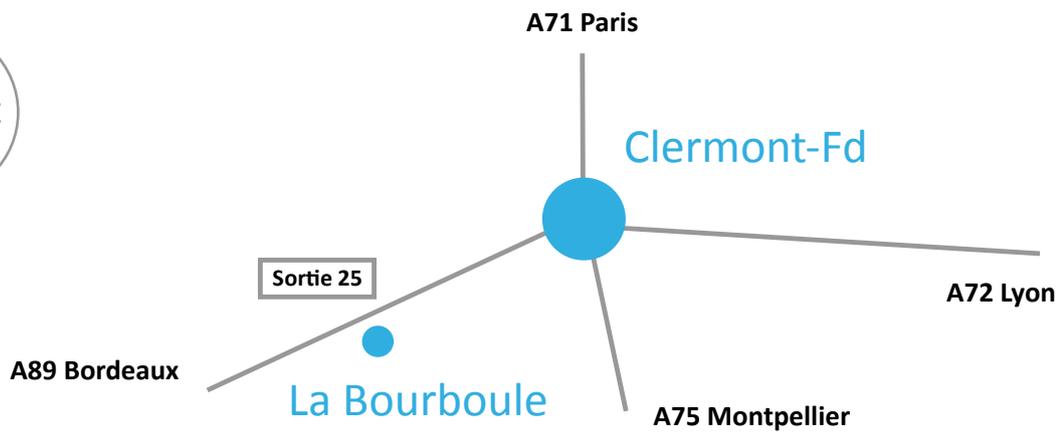
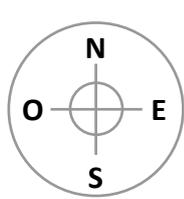
- Médiathèque
- Piscine
- Centre Aqualudique
- Sauna
- Jacuzzi
- Tennis
- Gymnase
- Centre équestre

Transport

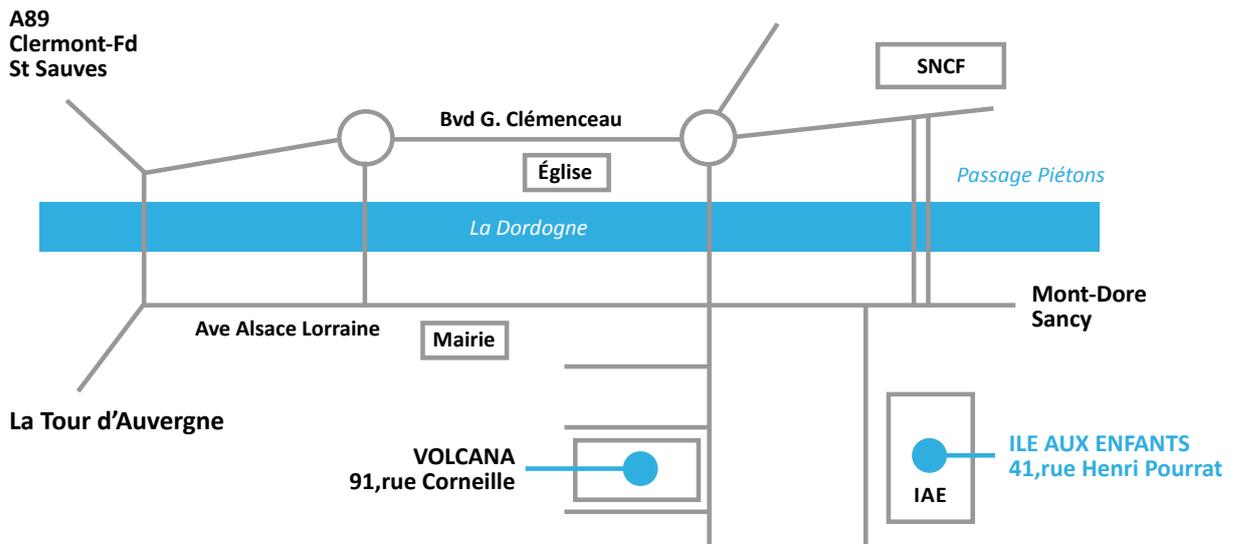
- Taxi/VSL
- Garages
- Location de véhicules.

PLANS D'ACCÈS

DIRECTION



PLAN SUR PLACE



AVANT VOTRE SEJOUR

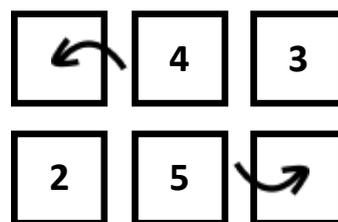
Le plus tôt possible et au maximum 20 jours avant votre arrivée, nous faire parvenir par mail, fax ou courrier :

La fiche de groupe



Cette fiche vous sera envoyée dès réception de la convention signée. Elle reprend les informations nécessaires à votre accueil dans de bonnes conditions. Merci de la compléter avec précision et clarté. **Nous devons être informés des régimes et allergies alimentaires avant votre arrivée.**

La répartition des chambres



Vous êtes chargés de répartir avec les chambres attribuées les participants au séjour enfants, adolescents, adultes, ainsi que les encadrants qui vous accompagnent.

Nous nous chargeons de répartir :

- Le(s) chauffeur(s) de car(s).
(le cas échéant)



Environ **1 heure** avant votre arrivée

Merci de signaler votre arrivée au :
06 78 66 83 41

ARRIVÉE & INSTALLATION

Dès votre arrivée, vous êtes pris en charge par un membre du personnel de l'association (animation ou direction) qui sera votre référent durant votre séjour.



Déroulement :

Accueil

- Déchargement des valises, sanitaires.
- Visite des locaux,
- État des lieux
- Confirmation de l'horaire du premier repas

Pendant l'installation

- Remise des clefs,
- Fonctionnement téléphone, fax, internet, courrier,
- Présentation détaillée des locaux,
- Mise à disposition du matériel pédagogique,
- Confirmation des différents horaires (et nature) des repas,
- Point météo,
- Questions diverses...



Etat des lieux

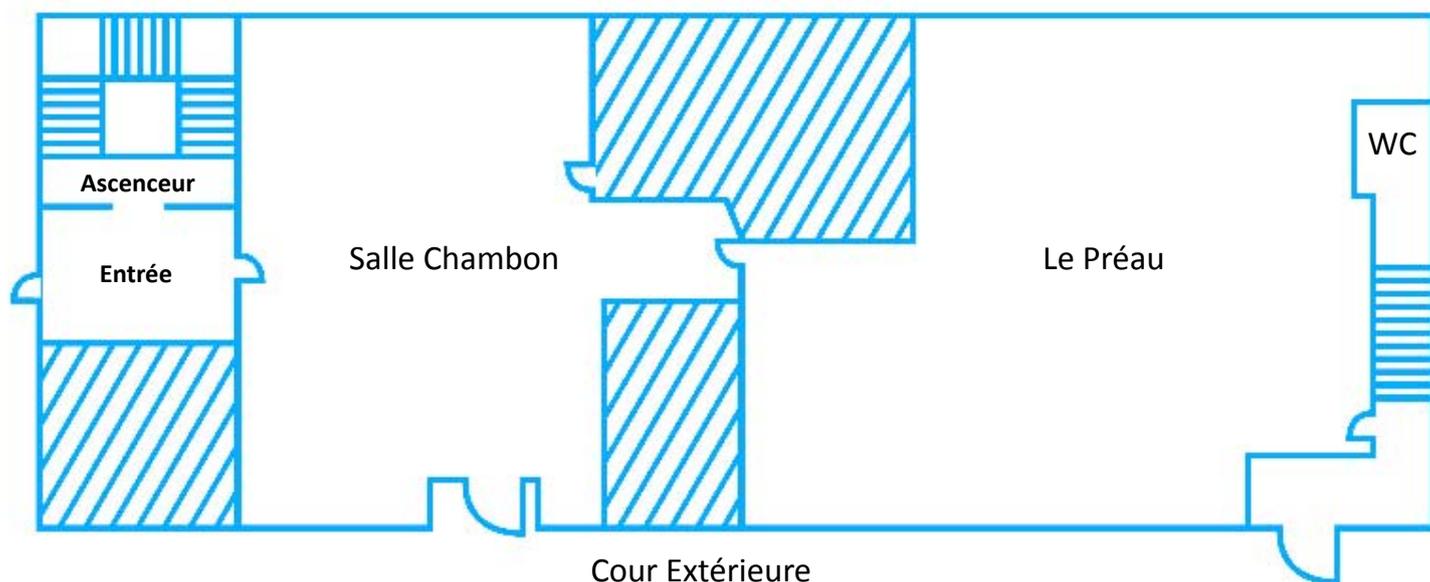
Il doit être considéré avec importance par le responsable du groupe. Toute dégradation constatée lors de l'état des lieux de fin de séjour sera refacturée au coût réel des travaux. Aucune installation du groupe n'est possible sans état des lieux réalisé.

PLANS & DESCRIPTION

Rez-de-chaussée :

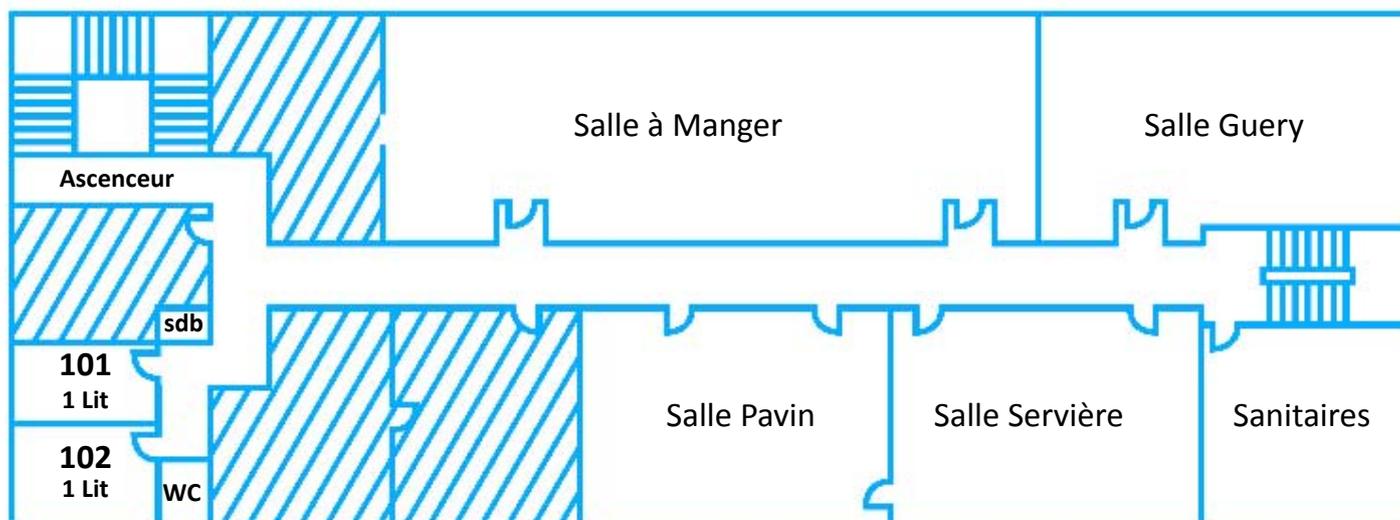
La salle CHAMBON est une grande salle polyvalente d'environ 100m². Elle est équipée d'une sonorisation. Elle peut accueillir un système de vidéo projecteur + écran. Elle comprend également un espace informatique fermé avec des ordinateurs connectés à Internet.

Le PREAU est clos et couvert, il est équipé de vestiaires, d'une table de ping-pong et d'un baby-foot.



La description qui suit contient l'ensemble des salles et des chambres de la maison. Selon les séjours et les groupes, toutes les parties de la maison ne sont pas accessibles. Merci de vous reporter à votre fiche synthèse pour connaître les salles d'activités et les chambres qui seront à votre disposition.

1^{ER} ÉTAGE



La salle SERVIERE et la salle PAVIN sont des salles de classe d'environ 40 m² et d'une capacité de 30 places.

Internet

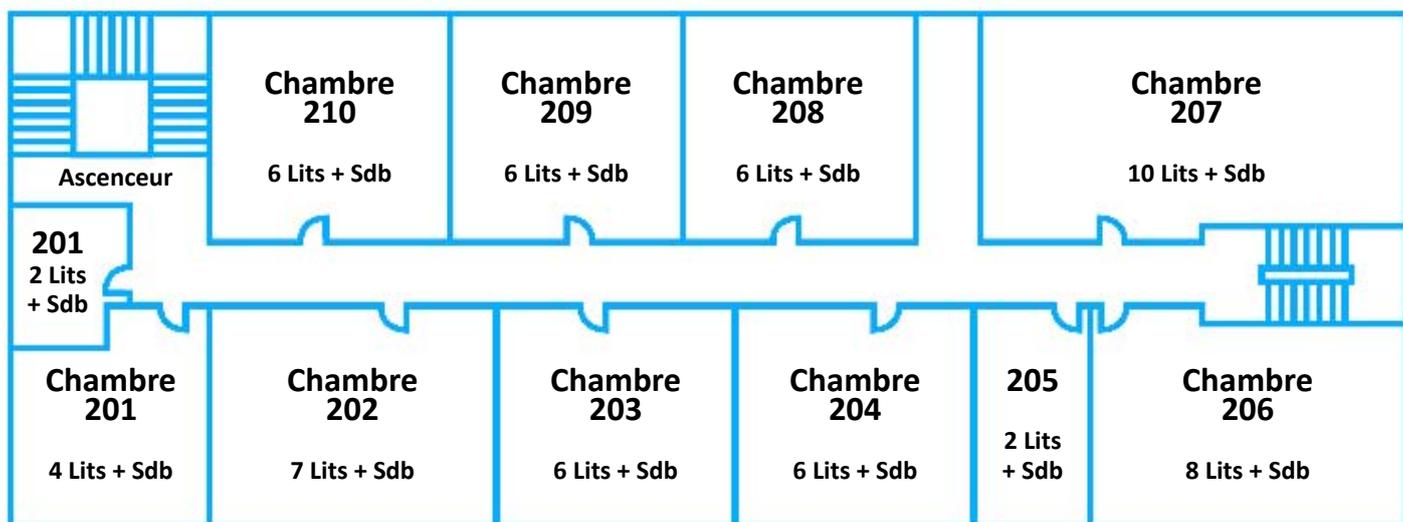
Vous pouvez vous connecter à Internet par le WIFI si vous restez proche du bureau de direction ou par ETHERNET partout dans la maison (nous vous fournissons un boîtier CPL)



La salle à manger commune d'environ 70 places, la répartition sur les tables peut aller de 4 à 8 personnes.

La Salle GUERY est une salle de détente d'environ 40 m², elle est équipée d'une cafetière, un frigo, un micro-onde, une télévision ainsi que d'un accès internet.

2^{ÈME} ÉTAGE



11 Chambres 64 Lits

Le deuxième étage est composé de 10 chambres de 2 à 10 lits pour un total de 64 lits. Elles sont accessibles par escalier ou par ascenseur. Toutes les chambres disposent de sanitaires (lavabos, douches, toilettes).



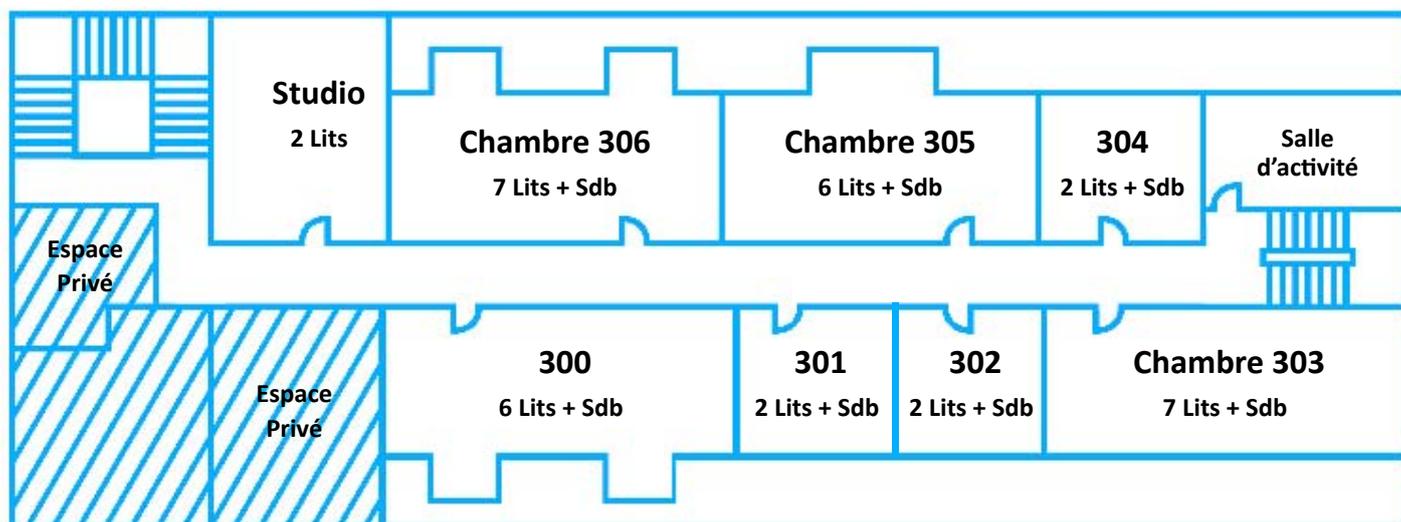
Toutes les chambres sont accessibles aux personnes en situation de handicap visuel et mental.

La chambre 200 est, en plus, accessible aux personnes en situation de handicap auditif.

Les chambres 209 et 210 sont, en plus, accessibles aux personnes en situation de handicap moteur et auditif.



3^{ÈME} ÉTAGE



7 Chambres 30 Lits

Le troisième étage est composé de 7 chambres de 2 et 6 lits pour un total de 30 lits. Elles sont accessibles uniquement par escalier.

Toutes les chambres possèdent leur salle de bain avec WC. Le « studio » est un logement privé pour le personnel de l'association. Il n'est pas disponible pour les groupes accueillis.



LA RESTAURATION

Menu Weekend

	Petit Déjeuner	Déjeuner	Diner
Jour 1			Salade verte + truffade auvergnate au jambon de pays + pommes de terre au fromages frais + fromage blanc aux myrtilles
Jour 2	Lait, Chocolat, Café, Thé, Jus de Pomme, Jus d'Orange, Pain, Miel Pops, Chocopops, Cornflakes, Beurre, Miel, Confitures, Corbeille de Fruits	Duo de courgettes et betteraves rapées + chou farci à l'auvergnate et ses légumes + cantal + tarte aux poires façon paysanne	Croustade aux escargots + roti de porc au saint nectaire gratin de bettes au bleu d'auvergne + clafoutis aux fruits de saison
Jour 3		Salade de tomates aux herbes + saucisse de montagne gratin de courgettes au bleu + pompe aux pommes	

Horaires repas en salle

Petit Déjeuner : 8h
Déjeuner En salle : 12h30

Ou Paniers repas

Goûter :
Disponibles à la fin du repas en salle ou contenus dans les paniers repas.

Diner : 19h

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Du matériel pédagogique est mis à votre disposition. Un inventaire est fait en début et fin de séjour avec le responsable du groupe.



Le matériel manquant, cassé ou abîmé sera remplacé et facturé au groupe.

- Raquettes et balles de ping-pong
- Balles de Baby-foot
- DVD.

Ce matériel est à demander, selon vos besoins, au référent de votre séjour.



MÉNAGE & LINGE

Le ménage est fait quotidiennement dans les chambres et les sanitaires. Afin de faciliter le travail de notre personnel technique, merci de veiller à ce que rien ne traîne au sol.

A votre arrivée, les lits sont faits. En cas de nécessité, vous trouverez des draps de rechange dans les chambres de garde, ainsi que du matériel de nettoyage dans les sanitaires du 1er étage. Si besoin, nous pouvons changer quotidiennement les draps.

Des couvertures supplémentaires peuvent également être mises à disposition. En cas d'incident (énurésie, encoprésie, etc.), nous vous demandons de déposer les affaires souillées devant la lingerie (draps et vêtements), fermées dans le sac réservé à cet effet (sacs jaunes dans la chambre de garde) et d'en informer le personnel technique. Lessives personnelles en option.

Pour les séjours dont la durée est supérieure à 6 nuits:

le lavage du linge des participants et des encadrants est inclus. L'organisation est à voir su place avec le référent



REGLEMENT INTERIEUR

Le centre d'accueil ILE AUX ENFANTS à La Bourboule est géré par l'Association d'Education Populaire VOLCANA & ILE AUX ENFANTS.

Ce dernier est donc placé sous la responsabilité de la présidente de l'association ou par délégation à des membres de la direction.

Le règlement intérieur a pour objet de préciser le fonctionnement du centre et les modalités de vie interne afin de faciliter les relations entre occupants, avec le personnel et entre cet équipement et les usagers.

Le présent règlement est accepté par tout usager par la voix de son représentant de groupe clairement nommé dans la convention de réservation et par tout le personnel lors de la signature de son contrat de travail. Toute personne extérieure autorisée à pénétrer dans le centre pour des raisons professionnelles : activités pédagogiques, travaux, maintenance, etc., doit au préalable accepter le présent règlement.

Un exemplaire de ce document est affiché dans les bureaux et dans les vestiaires de chaque centre.

Article 1. Conditions d'accès.

-

Ce centre est la propriété de l'AEP VOLCANA & ILE AUX ENFANTS, son utilisation doit avoir fait l'objet au préalable d'une convention de séjour dûment signée. Pour accéder au centre, les modalités de réservation décrites dans la convention doivent avoir été respectées et la fiche d'information nommée « fiche groupe » doit avoir été complétée et renvoyée 20 jours avant le début du séjour

Article 2. Sécurité.

-

a. Fermeture des portes extérieures

Une seule porte pour entrer et sortir du bâtiment est utilisée par le groupe. Les encadrants du groupe ont la responsabilité de tenir cette porte fermée à clé durant leur absence et la nuit. Ils doivent aussi veiller à ce que les fenêtres et les portes de secours des salles qu'ils ont utilisées soient fermées après leur départ.

b. Alarme et sorties de secours

Les procédures d'évacuation des locaux sont communiquées au responsable de groupe et les sorties de secours présentées lors de l'état des lieux. Les numéros d'urgence sont indiqués dans le livret d'accueil. Il est de la responsabilité des encadrants du groupe de prendre connaissance de ces procédures.

c. Présence d'un responsable dans le centre

Dans chaque centre géré par l'AEP VOLCANA & ILE AUX ENFANTS un responsable de l'association habite sur place : le directeur à Volcana et la présidente à l'Ile aux Enfants, afin de répondre dans les plus brefs délais aux sollicitations urgentes. Les membres de la direction habitent à proximité immédiate des centres et tiennent ce rôle en l'absence de l'un ou l'autre des responsables.

Article 3. Dégradations.

-

En cas de dégradations constatées, l'AEP VOLCANA & ILE AUX ENFANTS, enverra un courrier en recommandé avec accusé de réception signalant le sinistre au responsable du groupe et à sa compagnie d'assurance. Des démarches seront alors entamées pour réparation. Les dégradations seront facturées au frais réels des travaux.

Article 4. Horaires.

-

Les horaires des repas sont par défaut fixés à 8h, 12h15 et 19h. Le responsable identifié du groupe a la possibilité de faire varier les horaires des repas en le signalant à l'avance dans la fiche groupe et à condition que cette demande soit acceptée par l'AEP. Durant le séjour, il est demandé au groupe de respecter les horaires des repas. En cas de retard imprévu, le responsable du groupe le signale, dès qu'il en a connaissance, en appelant le numéro d'astreinte.

Des retards au repas, non signalés, ne permettront pas d'assurer un service et des aliments de qualité. Des retards répétés ou importants seront facturés au temps réel des heures supplémentaires effectuées par le personnel de service. Chaque groupe permettra une bonne cohabitation.

Article 5. Surveillance des mineurs.

-

Les encadrants des groupes de mineurs ont la responsabilité de leur surveillance jour et nuit, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il est demandé aux encadrants de ne pas laisser seuls les mineurs dans les locaux et d'assurer une présence, même restreinte, dans les étages de chambres et dans les salles d'activité lorsque les mineurs s'y trouvent.

Une mention spéciale est apportée aux groupes d'adolescents : (séjours de vacances, collèges et lycées) :

Les adolescents ne sont non seulement pas exclus de cette surveillance mais d'autant plus concernés que « l'essentiel des dégradations constatées est fait par des adolescents laissés sans surveillance pendant des temps très courts notamment celui de la sortie du repas ». Extrait d'un audit interne réalisé en 2009.

Si des dégradations trop importantes étaient constatées, l'AEP VOLCANA & ILE AUX ENFANTS se réserve le droit d'exclure l'ensemble du groupe avant la fin de son séjour et sans qu'aucune compensation financière ne soit versée.

Article 6. Cohabitation.

-

En fonction de l'effectif, une cohabitation est possible avec d'autres groupes. Les personnes accueillies ne peuvent pas utiliser les chambres et les salles qui ne leur ont pas été attribuées. Le responsable du groupe a connaissance des chambres et salles disponibles par la « fiche groupe ». La bonne intelligence des membres de chaque groupe permettra une bonne cohabitation.

Article 7. Nuisances sonores.

-

Il est rappelé qu'un responsable de l'association habite sur chaque site. Les nuisances sonores inutiles (comme par exemple le claquement des portes intérieures, les coups dans les murs ou les cris dans les espaces extérieurs) ne sont pas tolérés de jour comme de nuit. Le soir, il est impératif qu'à compter de 22h, il n'y ait plus de nuisance sonore à l'intérieur comme à l'extérieur.

Une mention spéciale est apportée aux soirées musicales :

La musique doit être arrêtée à 22h00 sauf soirées festives nationales (14 juillet, 31 décembre etc.). Avant, il est impératif de tenir les portes et les fenêtres fermées pour ne pas déranger les voisins. Les encadrants du groupe en ont la responsabilité. Tout manquement constaté entraînera une annulation immédiate de la soirée.

Article 8. Rangement et vie de la maison.

-

a. Parties communes et salles d'activités

Il est demandé aux groupes de laisser libre circulation dans les parties communes et de ranger les salles d'activités après utilisation.

b. Chambres

Le ménage est effectué régulièrement. Les chambres doivent être tenues rangées pour le permettre. Les chambres qui ne seraient pas rangées ne seront pas nettoyées. De plus, par mesure d'hygiène, il est interdit de stocker et de consommer de la nourriture et des boissons autres que l'eau dans les chambres.

c. Vie de la maison

Toutes les personnes présentes au repas (majeurs ou mineurs) sont tenues de débarrasser et de nettoyer les tables à la fin du repas. Les chaussures ne sont pas autorisées dans les étages d'hébergement. Il est vivement recommandé aux groupes de se munir de chaussons pour un séjour dans nos centres.

Article 9. Drogue et Tabac.

-

Conformément à la loi française la détention, l'incitation ou la consommation des drogues est interdite. De plus, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement (y compris les extérieurs). Il est demandé aux personnes fumeuses de se rendre dans la rue pour fumer et de laisser propres les abords du centre.

Article 10. Prosélytisme.

-

Notre association s'engage à respecter une clause de neutralité idéologique, philosophique et religieuse. Les groupes que nous accueillons doivent s'engager à respecter cette même absence de prosélytisme.

Article 11. Respect des personnes.

-

Les groupes s'engagent à respecter les personnes présentes dans les centres :

- le personnel,
- d'autres groupes présents,
- des intervenants extérieurs,
- et toute personne présente dans nos locaux.

Il s'engage aussi à ne pas proférer d'insultes ou de propos dégradants à l'encontre de toute personne présente y compris des membres de leur propre groupe.

Le non-respect de cet article est un motif de renvoi immédiat.

Rappel :

Le présent règlement intérieur a été envoyé avec la convention.

La signature de la convention de séjour entraîne l'accord intégral et sans réserve du règlement intérieur

SANTE ET PRISE EN CHARGE MEDICALE



L'AEP Volcana et Ile aux Enfants ne prend pas en charge la santé des participants hébergés dans ses locaux.

Le responsable nommé dans la convention de séjour est donc responsable de la santé des participants et, le cas échéant, de la prise en charge médicale en cas de maladie ou d'accident. Aucune avance de frais ne sera faite par l'association.

Les salariés de l'association auront un rôle d'informations facilitant l'accès aux soins mais en aucun cas ne prendront en charge un participant malade ou blessé.

En cas d'urgence santé,
il est indispensable de
prévenir les secours.
Faites d'abord le 15 !

POMPIERS	18
SAMU	15
POLICE	17
GENDARMERIE	04 73 81 03 71
Docteur ANGHEL	04 73 65 50 44
Pharmacie	04 73 65 51 60
Infirmières à domicile	04 73 81 01 10
Cabinet dentaire	08 99 86 91 86

Docteur ANGHEL

Le cabinet du Docteur ANGHEL est situé à côté du centre, à 7/8 mn à pied. Il est facile de s'y rendre pour un RDV.

De 20h à 8h, pour contacter un médecin faire le 15.

SECURITÉ & INCENDIE

Si l'alarme se déclenche,
l'évacuation des lieux se fait par les escaliers, en fonction des plans d'évacuation, avec un regroupement dans la grande cour PUIS contacter la personne d'astreinte.

Si l'ascenseur tombe en panne, ou pour tous les problèmes techniques : contacter la personne d'astreinte.

Numéro d'astreinte
7j/7 24h/24

06 78 66 83 41

PERMANENCE TELEPHONIQUE

La direction assure une permanence téléphonique joignable la journée pour tous problèmes, questions ou dysfonctionnements et la nuit en cas d'urgence.

Numéro de permance

06 78 66 83 41

QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION

En fin de séjour, un questionnaire de satisfaction vous sera adressé. Merci de nous le retourner, afin que nous puissions faire évoluer l'ensemble de la qualité de notre prestation d'accueil.



TEMPS DE PARCOURS DES PRINCIPAUX SITES

Les temps de parcours indiqués ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne peuvent être considérés comme contractuels. Il s'agit des temps de parcours moyens observés en car.

Murat-le-Quaire : **5 mn**

La Banne D'Ordanche **10 mn**

La ville du Mont-Dore : **10 mn**

Le parking du Sancy (Mont-Dore): **20 mn**

La vallée de Chaudefour : **40~45 mn**

Chambon sur lac, Murol : **40~45 mn**

Saint-Nectaire : **45~60 mn**

Volvic : **1 heure environ**

Clermont-Ferrand : **1 heure environ**

Besse, Super-Besse : **45~60 mn**

Les Roches Tuillières et Sanadoire : **30 mn**

Lac du Guéry : **30 mn**

Orcival, lac Servièrè : **40 mn**

Groupe Vulcania : **50~55 mn**

Coeur de la chaîne des Puys : **50~55 mn**

Vulcania, Lemptégy, le Puy Dôme, Le Puy de Pariou, Le parking des départs des Puys de La Vache, de Lassolas, des Goules, de Sarcoui et les volcans proches se situent à environ 1 heure de car de la maison. Attention, il s'agit d'une zone géographique, les routes empruntées ne sont pas les mêmes pour les différents sites.

DES IDÉES POUR VOTRE WEEKEND

La Banne d'Ordanche

L'ascension à la Banne d'Ordanche permet de contempler la vallée de la Haute Dordogne, occupée par les villes du Mont-Dore et de la Bourboule. Avec une vue à 360° notre guide vous conte l'histoire de la région.

Difficulté : Moyenne **Temps : 5h**



Les sources de la Bourboule

Une balade sur les rives de la Dordogne à la rencontre de deux sources d'eaux autrefois utilisées pour le thermalisme. La sources Croizat et la source Félix sont des vestiges du passé, mémoire du thermalisme de la région dans les années 1900. Ces eaux gazeuses sont riches en silice et c'est dans cet élément qu'elles puisent leur pouvoir immuno-allergique.

Difficulté : Facile **Temps : 3h**



Le Puy de Sancy

Une balade qui vaut le détour. En effet, après une montée en téléphérique, quoi de mieux que t'atteindre le sommet le plus haut d'Auvergne pour découvrir un paysage grandiose. Notre guide vous conduit à la recherche de mouflons, chamois ou encore marmottes.

Difficulté : Moyenne **Temps : 5h**



Des accompagnateurs de montagne peuvent être mis à disposition pour vous accompagner à la découverte des territoires et de ses secrets.



DÉPART

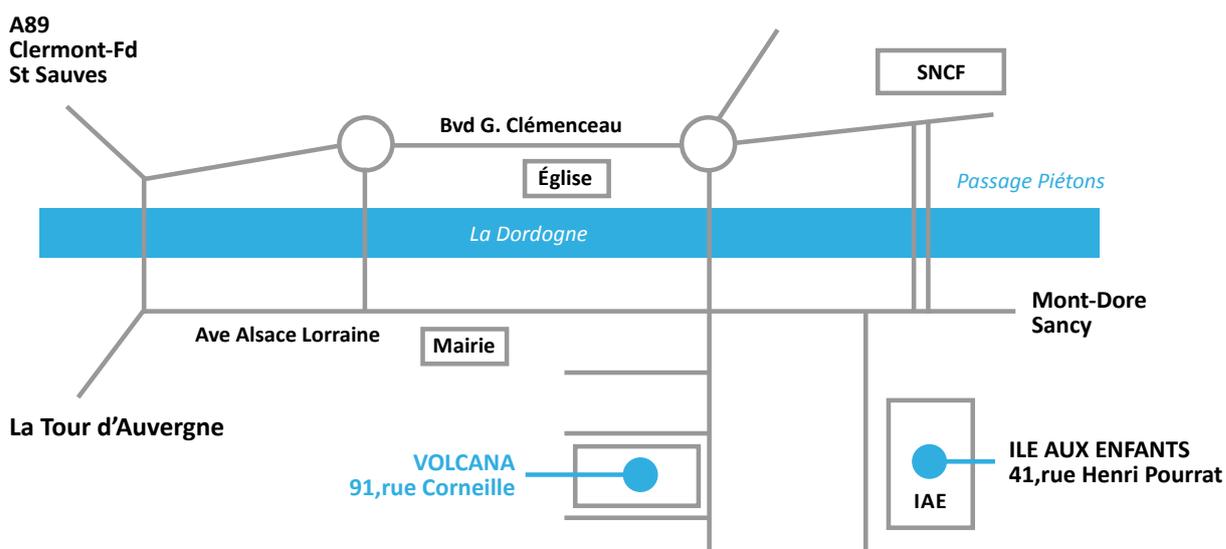
Le jour de votre départ, nous vous demandons d'enlever la literie et de la mettre en 3 tas distincts dans le couloir (draps housses, draps plats, taies d'oreillers). D'autre part, nous vous invitons à vérifier, à tous les étages, que des vêtements ou des objets n'aient pas été oubliés.

Enfin, merci de prévoir un moment avec le référent de votre séjour, d'environ une demie heure, pour l'état des lieux de fin de séjour, ainsi que la restitution des clefs et du matériel pédagogique mis à disposition.

POUR LES GRANDS GROUPES LA MAISON VOLCANA

Située à 5 mn à pied de la maison Ile aux enfants, la maison Volcana a une capacité d'accueil de 72 lits et dispose des agréments Jeunesse et Sports, Education Nationale et DDASS.

Le regroupement des deux maisons permet d'atteindre une capacité d'accueil de 170 personnes dans la Bourboule, à 5 mn à pied de la gare SNCF. La maison Volcana dispose d'une salle polyvalente de 220 m² qui vous permettra de rassembler tous les participants autour d'une soirée.



DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'AEP Volcana s'engage dans une démarche de développement durable en participant au programme d'établissement témoin en partenariat avec ce valtom.

Ce projet s'oriente sur la prévention des déchets, plusieurs plans d'action anti-déchets sont mise en places au sein des structures.

Mise en place d'un lombricomposteur

- Sensibilisation auprès des enfants en séjours au sein de l'établissement par des animateurs nature sur la prévention des déchets. (Possibilité de faire des atelier ou activités autour de cette thématique.)
- Formation et sensibilisation pour les salariés de l'AEP.
- Sur le long terme, mise en place d'un jardin.

Réduction des déchets

- Sensibilisation des enseignants et des enfants avant et pendant leur séjours sur la prévention des déchets.
- Utilisation de couverts réutilisables pour les pique-niques ou goûters durant les séjours.
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire.



Tri sélectif

- Mise en place des points tri.
- Sensibilisation pour tous autour de ses points de tri.
- Activités et ateliers proposés aux enfants autour de cette thématique durant leurs séjours.

AGREMENTS

Commission de sécurité 24/11/2014 :	avis favorable
DDSC 13/12/2011 :	630 471 017
Inspection Académique 16/12/2011 :	14.11.78
A.R.S. 29/08/1960 & FINESS :	630 781 433

Labels

- Tourisme & Handicap
- Qualité Tourisme
- Qualité Auvergne

Assurances (AREAS)

rue de l'Auvergne 42440 Noirétable
Responsabilité Civile Associations n° 05653667Q
Multirisque Professionnelle n°05879377C



AEP

Offres thématiques, organisation de séjour, partenaires pédagogiques ...
www.aep63150.com

Nous restons à votre disposition au 04 73 81 30 60 ou 06 52 91 82 76
contact@aep63150.com pour toutes informations complémentaires